

L'ÉVALUATION INITIALE

Objectifs :

Evaluer le niveau à la conduite d'un véhicule de catégorie A1 et A2 afin de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires.

L'évaluation permet d'estimer une durée de formation qui corresponde au profil et aux capacités du candidat en fonction de ses connaissances et de son expérience.

Le nombre d'heures pourra varier en fonction de l'implication, de la régularité et du rythme d'apprentissage de l'élève. L'évaluation n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Durée : 1 heure maximum

Public concerné :

L'évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant débiter une formation pratique
(Art.R. 245-2 du Code de la Route)

Mode d'évaluation :

L'évaluation est effectuée à bord d'un véhicule-école avec un formateur sur la base d'un formulaire papier.

Il s'agit d'un entretien avec le formateur et d'exercices pratiques de conduite.

Seront abordés :

- Renseignements d'ordre général
- Expérience de la conduite (permis AM, A1, B)
- Connaissances sur le véhicule (guidon, fourche, boîte de vitesse, embrayage, frein)
- Attitudes à l'égard de la sécurité et à l'égard de l'apprentissage
- Habiletés (installation sur la moto, démarrage-arrêt, équilibre)
- Compréhension et mémorisation
- Perception (trajectoire, observation et orientation, regard)
- Emotivité (crispation)

A l'issue de l'évaluation, le score obtenu permettra d'établir une estimation du nombre d'heures de formation pratique.

Un double de la fiche d'évaluation sera remis au candidat.